

Projet de service 2024 - 2029

Accompagnement éducatif en milieu ouvert

Plus de 50 ans d'accompagnement éducatif et social en milieu ouvert

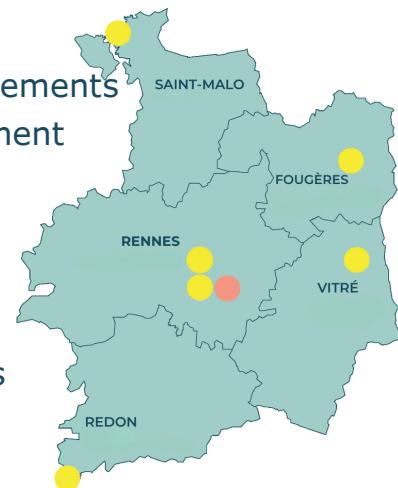
Depuis 1970, en Ille-et-Vilaine, l'APASE, Association Pour l'Action Sociale et Educative, accompagne :

- des enfants et leurs familles, dans le cadre de mesures éducatives relevant de la protection de l'enfance ;
- des adultes, dans le cadre :
 - de la protection juridique des majeurs
 - de mesures contractuelles d'accompagnement social et médico-social.

! L'APASE est implantée à Fougères, Redon, Rennes, Saint-Malo et Vitré. Elle déploie, sur l'ensemble du département, des accompagnements éducatifs en milieu ouvert, menés au domicile et dans l'environnement habituel des jeunes et des familles.

L'association s'engage à soutenir le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, en les associant aux décisions et en s'appuyant sur leurs ressources.

Ce travail se construit avec elles, et en partenariat avec les acteurs locaux, les institutions et les réseaux nationaux, dans une perspective intégrative et durable.



La protection de l'enfance

“La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.” [Article L112-3 du CASF]

En France, elle repose sur deux volets :

- La protection administrative : mise en œuvre par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), sous l'autorité du Président du Conseil départemental, dans le cadre de mesures contractualisées avec les titulaires de l'autorité parentale.
- La protection judiciaire : prononcée par le juge des enfants lorsque la protection administrative est insuffisante ou refusée.

Pour découvrir le projet de service
d'accompagnement éducatif
en milieu ouvert 2024-2029,
cliquez ici





Chaque année, l'APASE accompagne près de 4 200 enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à 21 ans.

Les professionnels de l'activité Enfance Famille mettent en œuvre des mesures confiées par les autorités administratives et judiciaires :

- l'Evaluation Educative Contractuelle (EEC)
- l'Espace de Rencontre Enfants-Parents (EREP)
- l'Aide à la Gestion Budgétaire Familial (AGBF)
- la Mesure Educative Personnalisée (MEP)

Des principes communs



LA CONSIDÉRATION DE CHAQUE PERSONNE

Le respect des droits des enfants, des jeunes et des familles constitue la base de chaque accompagnement.

La coopération est systématiquement recherchée, sans jamais compromettre l'impératif de la protection de l'enfant.

La participation repose sur le libre choix. Elle est soutenue à travers :

- la co-construction du projet d'accompagnement
- la contribution à la vie du service
- le partage d'expériences et l'entraide avec d'autres familles ou jeunes.

LE pari éducatif, une posture concertée



L'acceptation d'une part d'incertitude et de non-maîtrise permet la mise en mouvement des situations.

Le pari éducatif :

- reconnaît le risque comme une composante des trajectoires de vie
- rompt avec une logique strictement rationnelle et programmée
- mobilise le collectif de travail comme ressource : la croisée des approches et des regards permet de construire une posture concertée au sein de l'équipe éducative (composée de travailleurs sociaux, secrétaires, psychologues, chefs de service, directeurs).



LA MOBILISATION DE L'ÉCOSYSTEME

L'enfant évolue au sein de systèmes interconnectés (famille, école, pairs, institutions...) qui influencent son parcours.

L'accompagnement s'appuie sur :

- la prise en compte des dynamiques relationnelles, des ressources disponibles et des contraintes contextuelles
- la coopération avec l'ensemble des acteurs concernés, via le travail en réseau
- la complémentarité des savoirs (académiques, expérientiels, professionnels) pour enrichir les réponses.



LA MODULATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement tient compte des singularités pour répondre aux besoins spécifiques et fondamentaux de chaque enfant ou jeune, en cohérence avec les objectifs fixés par la mesure.

Chaque projet d'accompagnement est personnalisé. Le travail s'effectue avec les familles, sans se substituer à elles et dans le respect de l'autorité parentale.

La modulation permet l'ajustement du projet variant la fréquence, les lieux, les acteurs, les supports et les thématiques abordées. Cette flexibilité repose également sur la complémentarité des postures et des compétences.

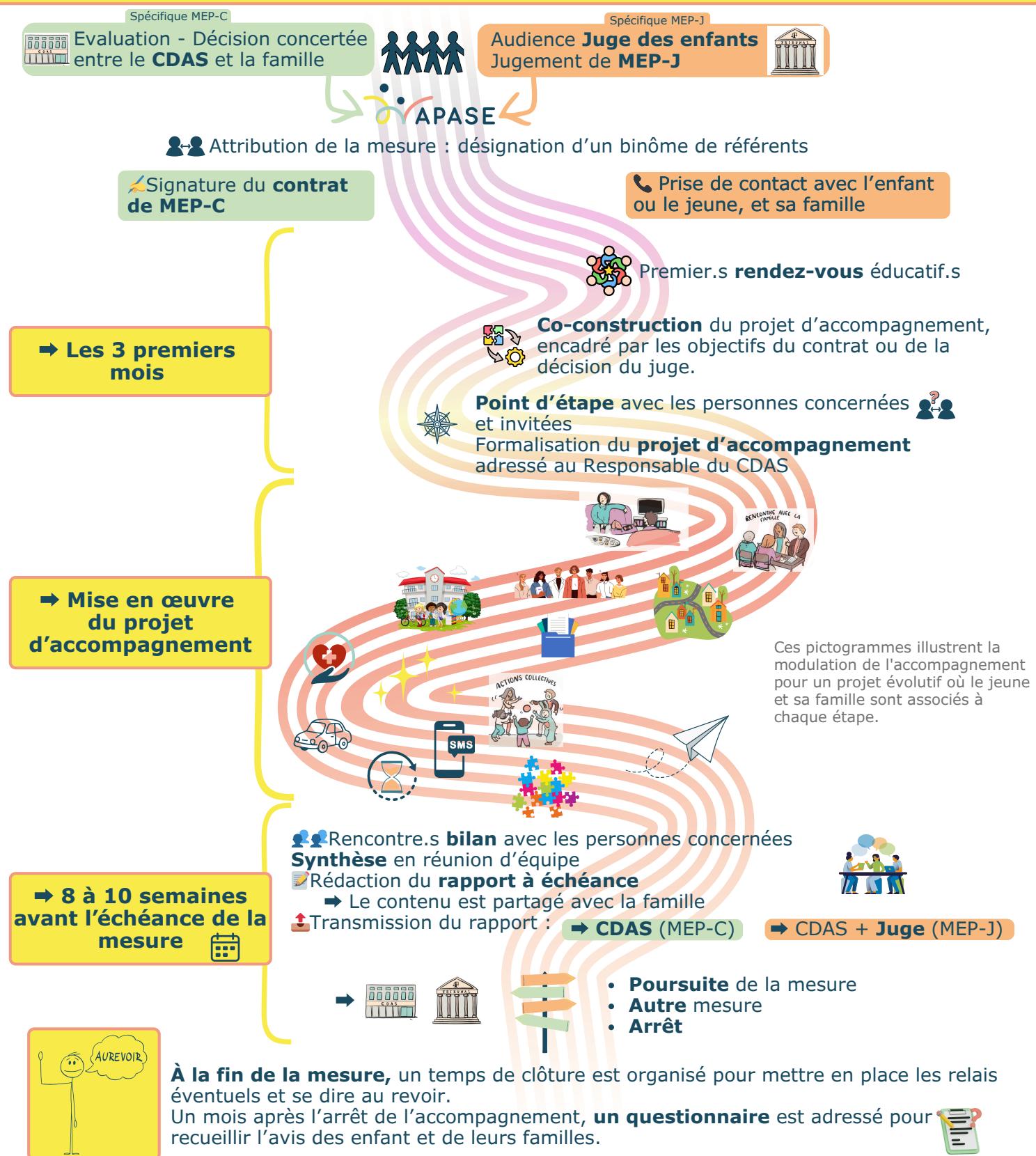
La Mesure Éducative Personnalisée



Le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de mettre en place une mesure unique pour l'accompagnement éducatif en milieu ouvert : la Mesure Éducative Personnalisée (MEP). Elle se décline sous deux formes :

- La **Mesure Éducative Personnalisée Contractuelle (MEP-C)** correspond à l'intervention dans le cadre administratif de la protection de l'enfance. Elle est mise en place avec l'accord ou à la demande des parents (ou titulaires de l'autorité parentale). Un contrat est signé avec le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS).
- La **Mesure Éducative Personnalisée Judiciaire (MEP-J)** correspond à l'intervention dans le cadre judiciaire de la protection de l'enfance. Elle est décidée par le juge des enfants, lorsque le cadre contractuel n'a pas permis d'amélioration ou a été refusé par la famille.

Les étapes clés de la MEP



Les perspectives du service d'ici à 2029

Les professionnels de l'APASE, des partenaires et des familles ont identifié 6 axes prioritaires pour améliorer l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles :

Faciliter la participation

Créer les conditions pour que les enfants, les jeunes et les familles puissent exprimer leurs avis, partager leurs idées et s'entraider.

Pistes de travail :

- Co-construction d'actions
- Conférences familiales
- Espaces d'expression (collectifs ou individuels, oraux ou écrits)

Améliorer l'accessibilité des documents

Réviser nos supports et le cadre légal pour rendre l'information plus accessible et transparente.

Pistes de travail :

- Projet d'accompagnement, livret à hauteur d'enfants
- Cadre juridique d'accès au dossier, partage d'information
- Formation aux méthodes participatives

Revisiter les repères de la co-intervention

Analyser la pertinence et les contours de ce mode d'organisation pour les familles et les professionnels.

Pistes d'action :

- Recueil des avis (jeunes, familles, professionnels) sur les formes, bénéfices et contraintes de la co-référence
- Soutien aux professionnels -> Formations, outils, espaces de régulation

Renforcer le réseau partenarial

Soutenir les coopérations territoriales pour des parcours sans rupture et de proximité.

Pistes de travail :

- Liens renforcés avec les écoles, les acteurs médico-sociaux
- Visibilité des missions et du projet de service
- Rencontres interservices et actions territoriales

Renforcer l'axe de la santé

Adopter une approche globale de la santé : *physique, psychique et sociale* (OMS).

Pistes de travail :

- Bilans santé et prévention réalisés pour chaque enfant dès le début de la mesure
- Coordination renforcée avec les acteurs sanitaires
- Cartographie des ressources accessibles

Déployer la modulation de l'accompagnement

Adapter la mesure aux besoins spécifiques de chaque enfant et famille, en diversifiant les leviers d'intervention.

Pistes d'action :

- Actions collectives
- Espaces pairs
- Accueils ponctuels / relais
- Soutien aux tiers accueillants un mineur

Vos contributions comptent

Nous vous invitons à :

➡️➡️➡️💬 En parler aux professionnels de l'APASE

Vous pouvez nous contacter par téléphone, lors de rendez-vous, en venant à l'antenne.

➡️➡️➡️👤 Participer aux rencontres collectives

Des temps d'échanges seront organisés avec des professionnels de l'APASE, des professionnels extérieurs, des jeunes et des familles volontaires.

→ Concernant le projet de service, un comité de suivi sera mis en place pour suivre l'avancement des actions et ajuster la stratégie. Vous êtes les bienvenu.e.s !

➡️➡️➡️📝 Nous écrire

Vous pouvez nous écrire par courrier postal ou via le formulaire  en ligne sur le site de l'APASE, accessible [ici](#) 